



L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. H. Bergson

Gestion parcimonieuse du sol et densité...

Deux notions qui sont déjà et seront plus encore demain au cœur des politiques d'aménagement du territoire en Wallonie.

S'inscrivant dans le large mouvement de réflexion et de débat actuel sur ces enjeux pour notre territoire, le CIEP (Centre d'information et d'éducation populaire) a finalisé un document de propositions « Quelle utilisation du sol en province de Luxembourg ? » qu'il a présenté le 13 septembre à Libramont.

La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a été sollicitée par le CIEP en février afin de proposer au groupe de travail sa réflexion sur les enjeux d'une densification plus durable de notre territoire. Les questions « Où densifier ? », « Combien et comment ? » ont ainsi été développées et largement illustrées par des exemples concrets. Une synthèse de ces éléments est incluse dans le document du CIEP.

A l'aube de l'entrée en vigueur du CoDT, il nous a paru opportun de vous livrer dans ce bulletin un résumé des propositions du CIEP quant à l'utilisation du sol et le devenir des terres agricoles en province de Luxembourg. Cet angle d'attaque de la problématique nous semble complémentaire aux points d'attention que la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne tente de mettre en évidence dans ses actions davantage orientées logement et urbanisme.

En dernière page de ce bulletin, vous retrouverez également nos dernières actions en la matière ainsi que l'annonce d'une publication sur ce thème à paraître en décembre 2016.

Bonne lecture.



A vos agendas !

« Bâtisses » fait escale à Bastogne

Nous vous donnons rendez-vous au Centre culturel de Bastogne du 14 novembre au 12 décembre pour y (re)découvrir l'exposition « Bâtisses au pays des merveilles » : un rendez-vous familial et ludique pour toute personne s'intéressant à la qualité de son cadre de vie !

Paysage et développement des territoires ruraux

Un colloque sur deux journées organisé par « Ruralité-Environnement-Développement » et qui aura lieu les 20 et 21 octobre à Namur et Wanze : une mise en évidence du paysage rural en tant que générateur de plus-value territoriale et économique !

La journée wallonne de l'espace public

A l'initiative du SPW – DGO1, cette journée se déroulera à Namur le 11 octobre. Elle mettra l'accent sur l'aménagement des espaces publics en tant que projet global dont l'objectif est de « passer de la route à l'espace-rue » !

L'aménagement du territoire en province de Luxembourg : "Monopoly" ou approche raisonnée ?

2081 ha de terres agricoles perdues en 10 ans, en province de Luxembourg, au profit de l'urbanisation résidentielle, industrielle et commerciale. Soit l'équivalent de 2972 terrains de football.

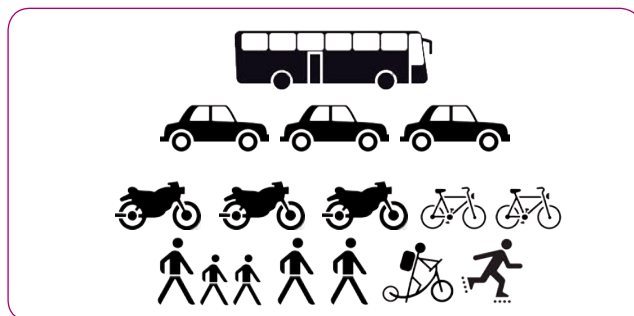
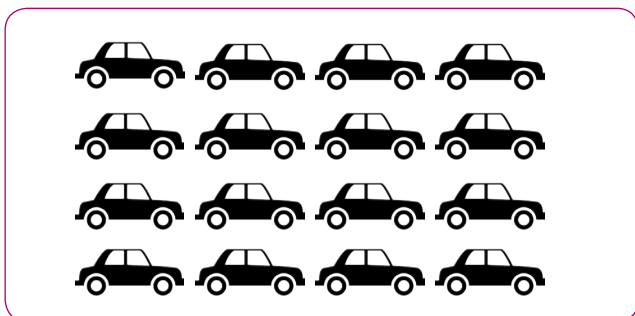
Cette constatation a poussé le CIEP à s'interroger sur l'utilisation du sol dans la province de Luxembourg. Depuis, 2 ans, un groupe de travail composé de citoyens, d'agriculteurs, d'experts, ... ont récolté des données, rencontré des professionnels, ... Arrivés au bout de leurs réflexions, ils ont compilé ce travail de recherche dans un document qui a été présenté ce mardi 13 septembre devant une trentaine de personnes dont des présidents de CCATM, des élus, ... La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, interrogée pendant leur questionnaire était également présente et vous livre quelques points de cette analyse « Quelle utilisation du sol pour la province de Luxembourg ? ».

Gestion "Monopoly" versus approche raisonnée

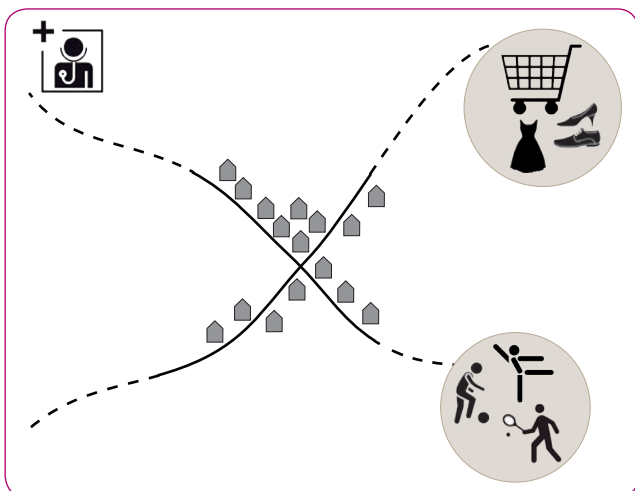
L'habitat



Le transport



Les services



La gestion «Monopoly» du territoire génère d'importantes conséquences dont certaines sont irréversibles (*)

- > **Imperméabilisation des sols** et ses conséquences directes pour tous (crues plus importantes et plus fréquentes)
- > **Perte des terres agricoles** comme ressource nourricière de proximité
- > **Accroissement des coûts des services publics**, répercutés sur la collectivité
- > **Perte d'identité sociale, culturelle et paysagère** due notamment à l'important étalement de l'habitat
- > **Nécessité de se déplacer en voiture** au vu des grandes distances à parcourir
- > **Diminution de la biodiversité**
- > **Perte des paysages de qualité**



La gestion du territoire version "Monopoly", soit une gérance au coup-par-coup selon les opportunités du moment

Quelques chiffres



Agriculture
↘ de 2081 ha sur 10 ans



Forêts et espaces naturels
↘ de 92 ha sur 10 ans



Industries
↗ de 39 ha / an



Surfaces commerciales
Wallonie : 170 m² / 100 hab.
Province de Luxembourg : 210 m² / 100 hab.



Superficie résidentielle par habitant en 10 ans
Wallonie : ↗ de 4,8%
Province de Luxembourg : ↗ de 8,8%

L'approche raisonnée souhaitée par le CIEP comprend plusieurs recommandations pour aménager notre province (*)

- > Appliquer un **critère de qualité agronomique au sol** pour guider le choix des implantations des différentes fonctions
- > Considérer la **mobilité comme un enjeu majeur** à définir en amont de toute réflexion
- > **Compenser la perte des terres agricoles** par des terres aux caractéristiques similaires
- > Favoriser la création d'**entreprises en environnement résidentiel** selon un voisinage harmonieux
- > Inventorier et encourager la **réhabilitation des sites à réaménager** (SAR)
- > Définir un critère « **nombre d'emplois/superficie occupée** » dans le développement des zones industrielles
- > **Sortir du modèle de construction pavillonnaire** et privilégier le développement de l'habitat dans les **centres existants et proches des services et de dynamiques**
- > Proposer d'**autres modes d'habiter**
- > Adapter la **densité résidentielle** au contexte local et à ses particularités
- > **Mutualiser** les infrastructures techniques et les services de grande ampleur
- > Tenir compte du **contexte urbanistique et paysager**
- > **Augmenter les subventions** accordées dans les programmes de **rénovation urbaine** ainsi que les **primes à la réhabilitation** dans les territoires centraux
- > Augmenter la **participation citoyenne**
- > **Préserver les atouts** de notre territoire - son espace, son environnement naturel et ses paysages - sources de bien-être, de développement touristique, de revenus et d'emplois pour la province
- > Développer la **mobilité douce**
- > Réfléchir le territoire à **chaque niveau de pouvoir**, international, régional, provincial et communal

(*) selon le document du CIEP " Quelle utilisation du sol en province de Luxembourg ? "

Pour aller plus loin

Dans le cadre de ses missions, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne met en place différentes actions pour aider les communes, les acteurs locaux et les citoyens dans la gestion de leur territoire :

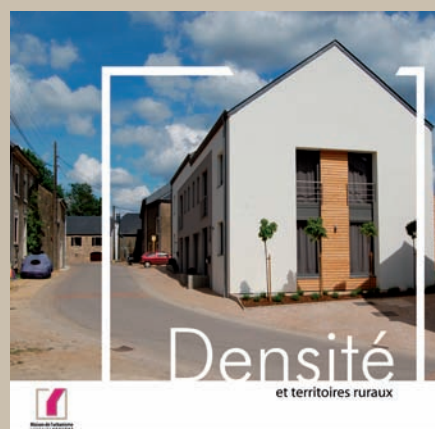
- en juin dernier, une séance sur « la gestion de la densité dans les territoires ruraux » a été organisée au Château du Faing et a rencontré un beau succès. Une quinzaine de conseillers en aménagement du territoire, d'employés du service urbanisme et deux élus étaient présents pour la présentation et l'échange de cas concrets. Chacun a apprécié de pouvoir échanger sur son expérience, sur les freins et les leviers mis en place pour induire la densité. Parmi les éléments invoqués, citons l'appui du pouvoir politique ainsi que la sensibilisation de tous ;
- des activités pédagogiques pour enfants et adolescents, au travers de l'animation qu'elle a créée, « A l'école du territoire » ;
- une exposition grand public « Bâtisses au pays des merveilles » déjà présentée à Rossignol, Arlon et prochainement au centre culturel de Bastogne du 14/11 au 9/12/2016 ;
- des visites guidées de la commune d'Attert, exemplaire dans la gestion urbanistique de ses villages. Nous avons accueilli ce 23 septembre, 40 visiteurs pilotés par la Maison de l'urbanisme du Brabant Wallon ;
- des exposés et conférences pour les CCATM, ... sur la densité, les outils de l'aménagement du territoire, la gestion parcimonieuse du sol.

Pour faire écho à ce bulletin, nous avons préparé une **publication sur la densité qui sortira cet hiver 2016.**

Toutes nos publications et activités sont disponibles sur notre site internet

www.murla.be

Suivez nous également via facebook et notre **newsletter.**



Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT

tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29

email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie